Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 19 novembre 2019

Le 19 novembre 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Petit Bersac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 08 novembre 2019.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	**63**	
Nombre de membres titulaires présents	**41**	Pour les délibérations 2019/128 à 2019/140
Nombre d'absents titulaires	**22**	
Nombre de suppléants présents	**2**	
Procurations	**8**	
Nombre de membres titulaires présents	**42**	Pour les délibérations 2019/141à 2019/152
Nombre d'absents titulaires	**21**	
Procurations	**8**	
Nombre de suppléants présents	**2**	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.
Jean-Pierre Desvergne est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
Le procès-verbal du 25 septembre est adopté à l'unanimité.
Modifications de l'ordre du jour :

- Ajout de la délibération 2019/152 : vente d'un lot au lotissement « les Burelles à Douchapt »

Cette modification a été adoptée à l'unanimité

1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

1-1ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2019 / 128 : Vente d'un terrain à la mairie de Douchapt
Le conseil communautaire à l'unanimité (Le maire de Douchapt ne prend pas part au vote) décide de céder à la mairie de Douchapt le terrain cadastré n° 1770 section A pour partie d'une superficie de 410 m² au lieudit les burelles au prix de 1 €/m² soit 410 €.

DELIBERATION 2019 / 129 : Adhésion au CDAS 2020
Les collectivités ont obligation d'inscrire les prestations d'action sociale dans la liste de leurs dépenses obligatoires (articles L.2321-2 alinéa 4 bis du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil communautaire à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du centre de gestion, à compter du 1er janvier 2020.

1-2 FINANCES – Rapporteur Jean-Marcel Beau

DELIBERATION 2019 / 130 : Attributions de Compensations définitives 2019
Les Attributions de Compensation provisoires 2019 ont été adoptées lors de la séance du conseil communautaire du 05 février 2019. Aucune charge complémentaire n'ayant été transférée à la CCPR ni restituée aux communes depuis l'adoption des AC provisoires, le conseil communautaire valide à l'unanimité le montant définitif des AC 2019 conformément aux AC provisoires, arrêté à la somme de 1 326 774 €.

DELIBERATION 2019 / 131 : Clé de répartition pour la récupération des frais de la salle de remise en forme de Ribérac
Dans le cadre de la rédaction de la nouvelle convention, le conseil communautaire à l'unanimité décide de répartir les charges ponctuelles liées au fonctionnement des locaux à hauteur de 7% du coût total annuel pour la Salle de Remise en Forme pour l'électricité et de 4% pour l'eau (jusqu'à la mise en place d'un sous-compteur d'eau au 1er janvier 2020).

DELIBERATION 2019 / 132 : Fonds de concours pour l'opération du city-stade versé par la commune de Tocane Saint Apre

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité (les élus de Tocane ne prennent pas part au vote) fixe le montant définitif du fonds de concours à verser par la commune de Tocane Saint Apre à 10 704 € pour l'opération du City stade.

DELIBERATION 2019 / 133 : Annulation des pénalités de retard pour l'opération du City-stade

Le conseil communautaire a l'unanimité décide d'annuler les pénalités de retard d'un montant de 69.60 € sur l'opération.

DELIBERATION 2019 / 134 : Vente d'un véhicule de la CCPR

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à vendre le véhicule frigorifique Expert Peugeot immatriculé AC 779 GS au garage Jourdain pour la somme de 500€.

DELIBERATION 2019 / 135 : Décision Modificative N°1 du budget annexe de l'Office du Tourisme Intercommunal

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	libellés	DEPENSES	RECETTES
73	7362	Taxe de séjour		+258.00 €
014	7398	Reversement de taxe de séjour	+258.00 €	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	+258.00 €	+258.00 €

1-3 RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Jeannik Nadal

DELIBERATION 2019 / 136 : Paiement d'heures supplémentaires à un agent

Un agent du service Voirie, placé en retraite d'office suite à congé maladie, avait réalisé 30h supplémentaires qui n'avaient pas pu être récupérées. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte d'indemniser l'agent pour ces 30 heures, à hauteur de 423.32 €.

DELIBERATION 2019 / 137 : Modification de postes au tableau des effectifs

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier le tableau des effectifs ainsi que suit :

-Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 26h hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe à 35h hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'opérateur qualifié des APS à 35h hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à 35 heures

-Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1° classe à 24h suite à procédure de diminution du temps de travail, sous réserve de la validation par le Comité Technique.

2- POLE TECHNIQUE

2-1 VOIRIE – Rapporteur Jean-Didier Andrieux

DELIBERATION 2019 / 138 : Attribution des lots du marché de fournitures de voirie

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil communautaire à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes pour la fourniture de matériaux de voirie pour la période 2020-2021 :

- Lot n°1, enrobés à froid : COLAS SUD OUEST
- Lot n°2, émulsion de bitume : EUROVIA LIANTS SUD OUEST
- Lot n°3, granulats dioritiques : CARRIERE DE THIVIERS
- Lot n°4, matériaux calcaires : TRANSPORT PEYROU

3- POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 CULTURE - Rapporteur Daniel Villedary

DELIBERATION 2019 / 139 : Attribution des subventions 2019 : 2e tranche

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500€ à l'association Cinépasseurs.

DELIBERATION 2019 / 140 : Signature du contrat de location d'un gîte à Beauclair avec l'association « Jammin » à compter du 1er décembre pour une période de 9 mois

Dans le cadre de ses activités l'association Jammin propose d'accueillir le guitariste Raphaël Faÿs en résidence d'artiste au village de gîtes de Beauclair pendant l'année 2020 afin d'organiser un festival Flamenco à l'été 2020. Le contrat comprendrait l'hébergement de l'artiste et la mise à disposition de la salle de réunion. Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le contrat avec cette association sur la base de 200 € par mois auxquels il convient d'ajouter 150€ de forfait mensuel pour l'électricité pour la période de décembre à avril.

3-2 PETITE ENFANCE - Rapporteur Joël Constant

DELIBERATION 2019 / 141 : Maisons d'Assistantes Maternelles : aide au démarrage pour la MAM « Les petits petons » de Vanxains

Le conseil communautaire à l'unanimité (les élus de Vanxains ne prennent pas part au vote) décide d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Les petits petons » (MAM de Vanxains). Il s'agit d'une aide à l'installation versée en deux fois : 500 € l'année d'ouverture et le solde l'année suivante en fonction de l'évolution de la structure.

3-3 AFFAIRES SCOLAIRES - Rapporteur Rémy Terrienne

DELIBERATION 2019 / 142 : **Changement de dénomination de l'école de Bertric-Burée**

Conformément à la procédure à suivre et à la demande de la municipalité, le conseil communautaire à l'unanimité émet un avis favorable au changement d'appellation de l'école de Bertric-Burée, à savoir en lieu et place de « ECOLE MATERNELLE » nouvelle dénomination souhaitée « ECOLE PRIMAIRE ».

3-4 SPORT - Rapporteur Yves Mahaud

DELIBERATION 2019 / 143 : **Attribution des subventions 2019**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations - Ecoles de sport	2018	Proposition 2019
Ribérac épée	925	605
CAR Judo	1070	1280
Hand Ball Ribérac	1070	1185
Football Tocane	1430	1280
Périgord orientation Plaisirs	485	700
Tennis Val de Dronne	1520	1539
Badminton	615	555
CAR rugby	977	715
GIPS Basket	765	1115
CAR Tennis	1275	1175
Tennis de Table	555	495
Les archers des étoiles	Non demandé	520
Judo Club Verteillac	Non demandé	550
RAID/Trail	**2018**	**Proposition 2019**
Trail de la Double / Siorac de Ribérac	300	300
Raid en Val de Dronne	800	650
Les Foulées du Père Noël	300	300
Association Jules Ferry Ribérac	300	300
Comité des fêtes de Paussac	300	300
Demandes diverses	**2018**	**Proposition 2019**
Tour Cycliste	3 900€	xxx
Fête du sport Verteillac	Non demandé	300
TOTAL	**16 587€**	**13 459€**

4- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

4-1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2019 / 144 : Vente des terrains de la Zone d'Activités Artisanales de Tocane Saint Apre à 1€ /m²

Le conseil communautaire, sur proposition de la commission développement économique, décide (2 abstentions), de fixer le prix de vente des terrains pour l'ensemble de la surface commercialisable du lotissement de la Zone Artisanale « Le Jarissou » à Tocane Saint Apre, à 1€ /m², hors TVA à la marge.

4-2 DEVELOPPEMENT DURABLE – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2019 / 145 : Tourbières de Vendoire : demande de classement du site en Réserve Naturelle Régionale auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

Sur proposition du Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine le classement du site des Tourbières de Vendoire en Réserve Naturelle Régionale. Ce classement apportera au site une labellisation, une reconnaissance et une lisibilité régionale voire nationale, qui permettra de valoriser ce site en complémentarité avec les dispositifs de protection déjà existants, et de faire évoluer cet espace naturel actuellement classé en espace naturel sensible (ENS) en réserve naturelle régionale (RNR) pour le faire découvrir au plus grand nombre.

5- POLE SOCIAL

DELIBERATION 2019 / 146 - Rapporteur Philippe Boismoreau : Subvention attribuée aux « Restaurants du Cœur » - antenne de Ribérac

Le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 6 000 € au Restaurants du cœur de Ribérac, les crédits correspondant ont été inscrits et adoptés lors du vote du Budget Primitif 2019.

DELIBERATION 2019 / 147 – Rapporteur Hervé de Vilmorin : Autorisation donnée au Président de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF24 pour la période de 2019 à 2021

Une convention territoriale globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il s'agit d'un accord-cadre signé pour 3 ans qui identifie les enjeux et priorités du territoire en matière de services aux familles. Un travail réalisé en octobre 2018 en partenariat avec la CAF 24 et en concertation avec les élus et les acteurs du territoire a permis de mettre en lumière la nécessité de connaître ou de reconnaître les différents acteurs du territoire ainsi que leurs actions. Pour répondre à ce besoin, la CCPR a organisé le « forum des acteurs sociaux » le jeudi 19 septembre à Villetoureix. A cette occasion, nous avons finalisé le schéma de développement de notre territoire et plusieurs actions ont été retenues sur quatre thématiques :

1- dynamiser le territoire,
2- investir la question de l'accès aux droits,
3- investir l'animation de la vie sociale,
4- soutenir la vie familiale.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver les actions précitées qui figureront dans la Convention territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne pour la période 2019 à 2021.

6- RAPPORTS D'ACTIVITES - Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2019 / 148 : **Rapport annuel 2018 du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères – secteur de Ribérac**

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitements des Ordures Ménagères – secteur de Ribérac qui est consultable au siège du Syndicat, à celui de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et en mairies.

DELIBERATION 2019 / 149 : **Rapport annuel 2018 du Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne**

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2018 du Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne qui est consultable au siège du Syndicat et à celui de la CCPR.

DELIBERATION 2019 / 150 : **Rapport annuel 2018 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Val de Dronne**

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2018 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Val de Dronne qui est consultable au siège du CIAS, au siège de la CCPR et sur son site internet.

DELIBERATION 2019 / 151 : **Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois**

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité s 2018 de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois. Ce rapport fait par la suite l'objet d'une présentation dans chacun des conseils municipaux des communes adhérant à l'intercommunalité. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du territoire de la CCPR et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales.
Ce document est consultable au siège de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et sur son site internet.

7- AUTRE - Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2019 / 152 : Vente d'un lot au lotissement « Les Burelles » à Douchapt

Le conseil communautaire à l'unanimité décide la cession du lot n°7 correspondant à la parcelle N° 1782 du lotissement « Les Burelles » à Douchapt à Madame et Monsieur BEAUDON demeurant Route du Treuil 24350 Tocane Saint Apre. La superficie totale du lot est de 1 322 m². Le prix de vente est de 17 186 € (13 €/m2).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00